

**formation.bureauveritas.fr**

Référence à rappeler dans toute correspondance :

{date\_devis} - {numero\_commande}

Bureau Veritas Exploitation



**Formation**

**Devis N°** {numero\_devis} du {date\_devis}

# N° de déclaration d'Activité : {numero\_activite}

**Ce devis est valable jusqu'au {date\_validite}**

# Coordonnées et contacts :

**Raison sociale :** {societe\_nom}

**Adresse :** {societe\_adresse} - {societe\_code\_postal} - {societe\_ville} - {societe\_pays}

**Tél :** {societe\_telephone}

**N° SIRET :** {societe\_siret}

**Responsable Formation ou personne à contacter :** {societe\_prescripteur}

**E-mail :** {societe\_email}

# Adresse de facturation :

## {adresse\_facturation}

 **Stage(s) retenu(s) : Intitulé :** {formation\_intitule} **Référence :** {formation\_reference} **Lieu :** {formation\_lieu}

*Fiche programme jointe en annexe de la présente convention.*

**Date :** du {formation\_date\_debut} au {formation\_date\_fin} - (durée : {formation\_duree}

heures)

**Prix :** {formation\_total\_ht}€ H.T. {formation\_prix\_stagiaire\_ht}€ H.T. par stagiaire

**Nombre de stagiaire : {formation\_nombre\_stagiaire}**

Je souhaite **passer commande**, quelles sont les **prochaines étapes ?**

|  |  |
| --- | --- |
| **1** | **Validation** |
| *Validation de votre devis directement sur le site formation.bureauveritas.fr* | |

|  |  |
| --- | --- |
| **2** | **Inscription** |
| *Réception de la conﬁrmation de votre inscription* | |

|  |  |
| --- | --- |
| **3** | **Convocation** |
| *Réception de votre convocation x jours avant le début de la formation incluant le plan d’accès et les horaires* | |

|  |  |
| --- | --- |
| **4** | **Attestation** |
| *Obtention de votre attestation de stage dès la ﬁn de la session de formation* | |

L'utilisation de ce site, les termes et conditions de fourniture d'information de notre part, sont régis par cette notice légale. En utilisant ce site, vous reconnaissez accepter les conditions ci-dessous

et vous y engagés.

# APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

* 1. **Sauf accord contraire écrit et signé par les Parties et sous réserve des dispositions légales impératives, les présentes Conditions Générales :**
     1. s'appliquent et sont pleinement intégrées aux Accords conclus entre BUREAU VERITAS Exploitation (ci-après « la Société ») et le Client, relatifs aux prestations de formation fournies par la Société au Client, y compris à ceux contractés sur le site internet [www.formation.bureauveritas.fr](http://www.formation.bureauveritas.fr/)
     2. et prévalent sur tous les termes ou articles contradictoires contenus ou visés dans tout document remis par le Client (notamment ses propres conditions générales), les lois non impératives, les usages commerciaux et la pratique des aﬀaires.

**1.1 Aux termes des présentes Conditions Générales, les déﬁnitions suivantes s'appliquent :**

* + 1. L'Accord désigne les présentes Conditions Générales de Service et les Conditions Particulières de Service constituées des prestations de formation choisies par le Client tels que décrits dans les ﬁches programmes des formations correspondantes.
    2. Le Client désigne tout utilisateur qui commande et/ou achète une prestation de formation proposée par la Société..

# OBLIGATIONS DE LA SOCIETE

* 1. **L'activité de la Société, en tant qu'organisme de formation professionnelle, a pour objet la conception, la commercialisation et la réalisation de formations destinées au personnel du Client, agissant à des ﬁns professionnelles ou à titre personnel.**
  2. **La Société doit, avec l'application, la compétence et la diligence que l'on est raisonnablement en droit d'attendre d'un organisme compétent dans les domaines de la formation, délivrer les prestations de formation au Client, conformément :**
     1. aux exigences spéciﬁques énoncées dans le bon de commande signé ou toute autre instruction du Client acceptée par la Société et faisant partie intégrante de l'Accord ;
     2. aux usages et pratiques de la profession ainsi qu'aux normes, règles ou référentiels professionnels applicables à la prestation de formation concernée et, à défaut, aux méthodes jugées les plus appropriées par la Société, au cas par cas, en fonction de la nature des prestations et des contraintes techniques qui en découlent ainsi que du prix convenu;
     3. aux délais spéciﬁés dans le bon de commande ou toute autre instruction du Client intégrée dans l'Accord (ces délais devant être considérés comme indicatifs).
  3. **La Société, à sa seule discrétion, peut conﬁer l'exécution de la totalité ou une partie des prestations de formation à une société aﬃliée ou à un sous-traitant sans préavis ou consentement du Client. Aux ﬁns de l'Article 12.1 (conﬁdentialité) le Client consent à ce que la Société divulgue les informations conﬁdentielles en sa possession aux dites sociétés aﬃliées ou sous-traitants uniquement dans le cadre des prestations de formation.**

# OBLIGATIONS DU CLIENT

* 1. **Le Client s'engage à :**
     1. s'assurer que les instructions nécessaires à la réalisation des prestations de formation parviennent en temps utile à la Société ;
     2. fournir à la Société, ainsi qu'à ses représentants, consultants et employés, en temps utile et sans frais, (i) un accès à ses moyens matériels (locaux, bureaux, données et autresinstallations), (ii) un accès à son personnel et (iii) tous les moyens de transport vers tous les sites concernés par les prestations de formation ;
     3. hormis les documents accessibles au public, remettre en temps utile à la Société tous les documents de travail et informations nécessaires à la bonne exécution des prestations de formation ;
     4. fournir à la Société tous détails et informations utiles concernant l'utilisation prévue ou la destination des prestations de formation ;
     5. adopter toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sécurité des conditions de travail sur le site de formation durant l'exécution des prestations de formation et informer la Société de toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité et toutes autres consignes de sécurité relatives aux sites et équipements du Client ;
     6. veiller à ce que tout l'équipement du Client soit en bon état et adapté aux ﬁns pour lesquelles il est utilisé en relation avec les prestations de formation et se conforme à toutes les règles applicables ;
     7. le cas échéant, obtenir et maintenir toutes les licences et autorisations nécessaires à la réalisation des prestations de formation et respecter toutes les lois applicables ;
     8. veiller à ce que tous les documents, informations et matériels mis à la disposition de la Société par le Client en vertu de l'Accord ne portent pas atteinte ni ne constituent une infraction à tout brevet, droit d'auteur, marque déposée, secret de fabrication, licence, ou autres droits de propriété (y compris intellectuelle) de tout tiers ;
     9. faire eﬀectuer toutes les man?uvres et manipulations sur installations et équipements nécessaires à l'accomplissement des prestations de formation.

# COMMANDE

* 1. **Modalités générales**
     1. La commande, prend la forme d'un bulletin d'inscription ou d'une proposition commerciale de la Société, dûment complété, ou d'un bon de commande à entête du Client.
     2. Toute inscription à une formation doit être conﬁrmée par une commande écrite du Client. Cette inscription prend eﬀet à réception de la commande par la Société.
     3. La commande doit obligatoirement comporter les éléments suivants :
* Référence et Intitulé de la formation ;
* Dates de formation choisies pour les formations inter entreprises ou souhaitées pour les formations intra entreprises en présentiel, et pour les formations e-learning ou blended ;
* Nom(s) et prénom(s) des participants ;
* Coordonnées du Client : raison sociale, adresse, téléphone, fax, n° SIRET, personnes à contacter ;
* Adresses d'envoi des convocations pour les formations inter entreprises : adresses postales ou adresses emails ;
* Adresse de facturation du Client ;
  + 1. En retour, la Société adresse un accusé de réception à destination du Client, émetteur de la commande : • dans le cas d'une formation inter-entreprise, la convocation vaut accusé de réception de la commande du Client ; • dans le cas d'une formation intra entreprise, e-learning et blended, la Société adresse au Client une conﬁrmation de réalisation ;
    2. En cas d'inscription tardive, à moins de 7 jours ouvrables du début de la formation, l'accusé de réception tient lieu de convocation ;
  1. **Commandes sur internet Le site internet** [**www.formation.bureauveritas.fr**](http://www.formation.bureauveritas.fr/) **permet au client d'eﬀectuer sa commande en ligne selon les modalités ci-après.**
     1. Conditions d'acceptation Toute prise de commande d'un Service par internet suppose la consultation préalable des présentes Conditions Générales de Service. Le fait de cocher la case sur le Site : « J'accepte les conditions générales » signiﬁe que le Client a accepté les présentes Conditions Générales. A défaut de cocher la case prévue à cet eﬀet, le Client ne pourra pas commander de Service. L'Accord comprend les présentes Conditions Générales de Service et les Conditions Particulières de Service. Les Conditions Particulières de Service sont constituées des Services choisis par le Client tels que décrits dans les ﬁches programmes des formations correspondantes (incluant les pré-requis) ﬁgurant sur la page "Récapitulatif"

de la commande lors du processus de commande tel que précisé dans les mentions légales ﬁgurant le Site.

* + 1. Preuve Le Client reconnaît la validité et la force probante des échanges par emails réalisés par la Société à son attention et accepte que lesdits échanges reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite. Le clic du Client eﬀectué au titre de l'acceptation des présentes Conditions Générales, mais également au titre de la validation ﬁnale de sa commande, constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la Société dans des conditions de sécurité conformes à l'état de l'art, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des Accords et des documents est eﬀectué sur un support ﬁable et durable pouvant être produit à titre de preuve de manière à correspondre à la copie ﬁdèle et durable prévue par les textes en vigueur.

# CONVOCATION

* 1. **Pour toute formation inter entreprise, la Société adresse au Client une convocation comportant les informations nécessaires : date, lieu, horaires, pré requis, plan d'accès, règlement intérieur des locaux accueillant la formation.**
  2. **Pour toute formation intra entreprise, la conﬁrmation de la date de déroulement de la formation au Client tient lieu de convocation.**
  3. **Pour toute formation e-learning, la Société adresse au Client un email tenant lieu de convocation comportant les informations nécessaires : lien de connexion, nom d'utilisateur et mot de passe, durée de validité de l'accès à la formation e-learning, pré- requis, et coordonnées du formateur-tuteur pour les formations tutorées.**
  4. **Pour toute formation blended, la Société adresse au Client un email pour la formation e-learning et une conﬁrmation de la date de déroulement pour la formation intra entreprise, conformément aux indications ci-dessus**

# PRIX

* 1. **Formations en présentiel :**
     1. A l'issue de la formation, la facture, adressée selon les termes déﬁnis lors de la commande, au Client, comporte une copie de la liste de présence des stagiaires ainsi qu'une attestation de ﬁn de stage.
     2. Par défaut, la facture établie vaut convention simpliﬁée pour les formations réputées imputables, conformément à la loi sur la formation professionnelle continue.
     3. La Société peut établir sur demande du Client et selon les termes exprimés lors de la commande, une convention de formation adressée au Client.
  2. **Formations e-learning :**
     1. Une facture est adressée au Client dès la création des codes permettant l'accès à la formation e-learning, communiqués au Client par email, sauf dispositions particulières,

# REPORT - ANNULATION

* 1. **Annulation du fait de la Société**
     1. La Société se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si l'eﬀectif est insuﬃsant pour assurer le déroulé pédagogique de la formation. Dans ce cas, elle informe le Client dans les délais les plus brefs et lui propose de reporter l'inscription à la prochaine session de formation. Le Client peut choisir d'annuler l'inscription et demander le remboursement des frais d'inscription versés.

9.2.1 Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelle cause que ce soit du fait de l'annulation, ou d'un report d'une session de formation.;

* 1. **Annulation du fait du Client :**

9.1.2 Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit, (courrier postal ou courrier électronique)

* + 1. Pour une annulation intervenant dans les 10 jours précédant le début d'une formation, une indemnité forfaitaire de 30% du montant de la formation annulée sera due par le Client.
    2. Pour toute annulation intervenant une semaine avant le début de la formation ou pour toute interruption formation commencée, la formation est due dans sa totalité.
    3. Le Client a la possibilité, jusqu'à la veille de la date de début d'une formation inter entreprise, de remplacer un salarié défaillant par un autre.

# CONDITIONS DE PAIEMENT

* 1. **Le Client s'engage à régler le prix et les frais éventuels dus à la Société dans les conditions ﬁxées au présent article et à toute autre stipulation de l'Accord.**
  2. **En cas de paiement par chèque et virement bancaire, le Client s'engage à payer dans son intégralité chaque facture valide qui lui est soumise par la Société dans les trente (30) jours de la date de réception de ladite facture. En cas de paiement par carte bancaire, le Client s'engage à payer dans son intégralité chaque commande au moment de la prise de commande sur le site. La facture correspondante sera adressée en retour par la Société à l'adresse postale du Client. En cas d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire, le Client est invité, dès le constat de la fraude, à contacter le Service Client de la Société.**
  3. **Sauf stipulation écrite contraire, le Client s'engage à payer dans son intégralité chaque facture valide qui lui est soumise dans les quinze (15) jours de la date d'émission de ladite facture.**
     1. Sans préjudice de tout autre droit ou recours, si le Client omet de payer la Société à la date d'échéance, la Société appliquera, sans formalité préalable et de plein droit, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal sur le montant TTC impayé ; l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est ﬁxée à 40 € sous réserve de modiﬁcation réglementaire de ce montant qui se substituera alors à celui ci-avant indiqué, sans préjudice de toute réclamation pour le paiement des sommes supplémentaires ayant pu être exposées.»
     2. Suspendre tous les Services jusqu'à ce que le paiement ait été entièrement eﬀectué.

# PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

* 1. **Le Client reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle liés à l'exécution de l'Accord, soit l'ensemble des formations proposées au Client y compris les noms, marques, inventions, logos et droits d'auteurs de la Société et ses ﬁliales, demeurent la propriété exclusive de la Société ou de ses sociétés aﬃliées et ne doivent pas être utilisés par le Client sans l'accord préalable écrit de la Société.**
  2. **La Société se réserve l'entière propriété du contenu des supports de formation utilisés et des documents, quelle que soit leur forme (oral, papier, numérique ou électronique), pouvant être remis au Client à l'issue des formations. Par conséquent, toute utilisation, copie, reproduction, transformation ou exploitation non expressément autorisée par la Société sont interdites. Le Client s'interdit en outre d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel.**
  3. **L'exécution de l'Accord n'aura pas pour eﬀet de modiﬁer ou d'altérer les droits de propriété intellectuelle détenus par chacune des parties à la date d'entrée en vigueur de l'Accord ou de ceux générés par chacune d'elles indépendamment de l'Accord. . Il est ainsi convenu, d'un commun accord entre les parties, que ces droits de propriété intellectuelle détenus par chacune des parties à la date de conclusion de l'Accord, ou de ceux générés par chacune d'elles indépendamment de l'Accord, resteront la propriété exclusive de celles-ci, même si les connaissances incluses dans lesdits droits de propriété intellectuelle sont intégrées aux résultats des Services objet de l'Accord.**
  4. **Chaque partie devra prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller, à tout moment, au respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles.**

# CONFIDENTIALITÉ

* 1. **Aucune des parties ne doit divulguer ou utiliser, pour quelle que ﬁn que ce soit, les Informations conﬁdentielles qu'elle pourrait acquérir ou recevoir dans le cadre de l'exécution de l'Accord, sans le consentement écrit préalable de la Partie qui a divulgué ces Informations conﬁdentielles.**

# LIMITATION DE RESPONSABILITE

* 1. **Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'une ou l'autre des parties serait mise en cause au titre de l'exécution de l'Accord, sauf cas de dol ou faute lourde, cette responsabilité sera limitée aux seuls dommages matériels directs, à l'exclusion de tout dommage indirect et/ou immatériel et, en particulier, de toute perte de chiﬀre d'aﬀaires, de bénéﬁce, de proﬁt d'exploitation, de renommée ou de réputation, de clientèle, d'action d'un tiers, de préjudice commercial ou économique, de frais supplémentaires d'exploitation ou de production, de coûts additionnels et autre perte de revenus. Chaque partie se porte fort de l'obtention de la renonciation par son propre assureur à engager la responsabilité de l'autre partie en cas de dommages indirects et/ou immatériels, tels que listés de manière non exhaustive précédemment.**
  2. **Nonobstant toute autre stipulation de l'Accord, la responsabilité ﬁnancière totale cumulée de la Société n'excèdera pas, pour la durée de l'Accord, cinq (5) fois le montant de la rémunération payée par le Client à la Société en application de l'Accord.**
  3. **Le Client indemnisera la Société et la tiendra quitte de tout recours de tiers à son encontre, quel que soit le fondement dudit recours, en relation avec l'intervention de la Société, dès lors que la somme mise à la charge de la Société suite audit recours dépassera le plafond de responsabilité ﬁxé à l'Article 13.2 ci-dessus.**
  4. **Le Client reconnait que les clauses du présent article constituent une condition essentielle et déterminante de l'Accord, sans lesquelles ce dernier n'aurait pas été conclu.**

# AUTONOMIE DES CLAUSES CONTRACTUELLES

* 1. **Si l'une quelconque des stipulations de l'Accord était déclarée nulle à la suite d'une décision de justice ou devait être modiﬁée par suite d'une décision d'une autorité nationale ou communautaire, les Parties s'eﬀorceront de bonne foi d'en adapter les conditions d'exécution, étant entendu que cette nullité n'aﬀectera pas les autres stipulations de l'Accord.**

# INTEGRALITE

* 1. **L'Accord, y compris les annexes, constitue l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties, relatif à son objet et se substitue à toute autre disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux portant sur le même objet.**

# NOTIFICATIONS

* 1. **Les notiﬁcations ou autres communications de documents nécessaires à l'exécution de l'Accord peuvent être valablement eﬀectuées par remise en main propre, ou envoi postal par courrier prioritaire, par télécopieur, par courrier électronique ou toute autre forme écrite convenue entre les parties.**
  2. **Les parties élisent domicile en leur siège social**

# LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

* 1. **L'Accord est régi et interprété conformément au droit français.**
  2. **Tout litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de l'Accord sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre (France).**